

# Propositions de modifications à la réglementation des Félix 2017

## Réglementation 2016

## Propositions de modifications 2017



### Nombre de candidatures

#### Retour à l'ancienne règle qui ne tenait pas compte des chiffres de ventes de la catégorie

<u>moins de cinq candidatures:</u> lorsque le recensement et la procédure de mise en candidature identifient moins de cinq (5) candidats pour une catégorie désignée, le comité de scrutin peut faire passer directement ces candidatures à la mise en nomination si les ventes totales de la catégorie constituent 3500 et plus. Sinon, la catégorie sera annulée.	<u>moins de cinq candidatures:</u> lorsque le recensement et la procédure de mise en candidature identifient moins de cinq (5) candidats pour une catégorie désignée, le comité de scrutin peut faire passer directement ces candidatures à la mise en nomination <del>si les ventes totales de la catégorie constituent 3500 et plus.</del> <b><u>ou annuler la catégorie.</u></b>
---	---

### Définition de Vidéo de l'année

#### Spécification sur l'admissibilité

<b>Vidéo:</b> production visuelle musicale (extraits, une ou plusieurs pièces musicales ou autres) en lien avec un produit recensable.	Vidéo : production visuelle <b><u>contenant un minimum de 60% de musique</u></b> (extraits, une ou plusieurs pièces musicales <del>ou autres</del> ), <b><u>à 70% francophone</u></b> , en lien avec un produit recensable. <b><u>Cette catégorie exclue les émissions.</u></b>
--	---

### Équipe de promotion radio

#### Ajout de représentants dans la composition du jury

Il est composé de directeurs musicaux de stations de radio.	Il est composé <b><u>en premier lieu</u></b> de directeurs musicaux de stations de radio. <b><u>Il peut aussi être composé de directeurs de promotion et de programmation.</u></b>
---	--

### Définition – Catégorie Album Pop

#### Révision de la définition

<b>Pop:</b> album francophone de genre musical rythmé et appuyé sur des mélodies accrocheuses avec une dominance de la voix, qui contient en général de la guitare et qui est orienté pour rejoindre un large public.	<b>Pop:</b> album francophone de genre musical rythmé et appuyé sur des mélodies accrocheuses avec une dominance de la voix, <del>qui contient en général de la guitare et qui est orienté pour rejoindre un large public.</del>
---	--

### Streaming

#### Ajout des chiffres d'écoute en continue (« *streaming* ») à la demande dans les catégories albums

Nomination - Albums Les résultats des ventes incluent les ventes numériques d'albums et de chansons telles que comptabilisées dans le rapport de ventes SoundScan à l'exception de la catégorie «Album de l'année – Choix de la critique».	Nomination - Albums Les résultats des ventes incluent les ventes numériques d'albums et de chansons, <b><u>ainsi que les résultats d'écoute en continue (« <i>streaming</i> ») à la demande</u></b> , telles que comptabilisées dans le rapport de ventes SoundScan, à l'exception de la catégorie «Album de l'année – Choix de la critique».
---	--

# Chanson de l'année

## Ajout des chiffres d'écoute en continue (« *streaming* ») à la demande dans la catégorie « Chanson de l'année »

<p>Nomination - Chanson</p> <p>Les candidatures sont déterminées par une compilation à partir du Top 25 BDS, Top 25 Correspondants, Top 25 Radio-Canada et à partir des 25 premières positions du palmarès des ventes de chansons SoundScan. La chanson doit avoir été diffusée pour la première fois pendant la période de recensement ou au cours des 24 mois suivant la sortie de l'album.</p>	<p>Nomination - Chanson</p> <p>Les candidatures sont déterminées par une compilation à partir du Top 25 BDS, du Top 25 Correspondants, du Top 25 Radio-Canada, <b>du Top 25 d'écoute en continue («<i>streaming</i>») à la demande</b> et à partir des 25 premières positions du palmarès des ventes de chansons SoundScan. La chanson doit avoir été diffusée pour la première fois pendant la période de recensement ou au cours des 24 mois suivant la sortie de l'album.</p>
---	--

## Admissibilité d'une chanson

N/A	<b><u>Si une chanson a déjà été en nomination (du même interprète) elle ne pourra être en liste deux années de suite.</u></b>
-----	---

## Possibilité d'accepter ou refuser une candidature

N/A	<b><u>Une fois la liste de candidatures complétée, les producteurs et maisons de disques concernés devront accepter ou refuser la candidature de la chanson pour le présent recensement. Si aucune réponse n'a été reçue de la part du producteur, la candidature de la chanson sera maintenue dans le recensement en cours. Les producteurs et maisons de disques auront trois (3) jours ouvrables pour communiquer leur choix.</u></b>
-----	--

## Changements du fonctionnement en cas d'ex aequo

Les 10 nominations seront celles qui auront obtenu le plus de votes. En cas d'ex aequo pour la 10 <sup>e</sup> nomination, celle-ci sera déterminée par la chanson ayant eu le pointage le plus élevé au PalmarèsPRO.	Les 10 nominations seront celles qui auront obtenu le plus de votes. En cas d'ex aequo pour la 10 <sup>e</sup> nomination, celle-ci sera déterminée par la chanson ayant eu le pointage le plus élevé au PalmarèsPRO.
---	---

## Reconnaissance de l'auteur et du compositeur

N/A	<b><u>Le Félix « Chanson de l'année » sera remis à l'interprète, à l'auteur et au compositeur de la chanson pour un maximum de trois trophées.</u></b>
-----	--

## Album Meilleur vendeur

### Changement de la période des ventes

<b>Meilleur vendeur</b> : album francophone ayant obtenu le plus grand nombre de ventes dans la période de recensement, basé sur les ventes SoundScan.	<b>Meilleur vendeur</b> : album francophone ayant obtenu le plus grand nombre de ventes (basé sur les rapports SoundScan), <del>dans la période de recensement</del> <b><u>à partir du début du mois d'avril de l'année précédente jusqu'au début du mois d'août de l'année en cours.</u></b>
--	---

### Un produit ne peut être recensé deux années de suite

<del>aucun produit ne peut être recensé plus d'une année,</del> sauf pour les catégories «Chanson de l'année» et «Album de l'année - Meilleur vendeur»;	<del>aucun produit ne peut être recensé plus d'une année,</del> sauf pour les catégories «Chanson de l'année» et «Album de l'année - Meilleur vendeur»;
---	---

## CATÉGORIES SOUMISES AU VOTE DU PUBLIC ET DE L'ACADÉMIE (50%-50%)

### Processus de vote – Interprètes et Groupe ou duo

La liste complète des artistes en candidatures sera soumise à l'Académie ET au vote du public, à valeur égale. Un seul tour de vote sera donc nécessaire pour déterminer les nominations. Ces dernières seront retournées à l'Académie et au public pour un vote final, à valeur égale.

<p><b>Vote A</b> : Une première sélection de 25 interprètes féminines, 25 interprètes masculins et 25 groupes ou duos sera déterminée par le vote de l'Académie.</p> <p><b>Vote B</b> : Par la suite, un 2<sup>e</sup> tour de vote de l'Académie sera effectué parmi les 25 artistes présélectionnés dans chaque catégorie. Ce vote comptera pour 50%.</p> <p><b>Vote C</b> : Parallèlement, un sondage auprès du public sera effectué sur les 25 artistes présélectionnés par l'Académie pour chaque catégorie. Ce vote comptera pour 50%.</p> <p>Les cinq (5) Interprètes féminines, les cinq (5) Interprètes masculins et les cinq (5) Groupes ou duos qui auront obtenu le plus de vote par compilation des résultats (B+C) seront mis en nomination.</p> <p><b>Vote D</b> : Le vote final pour déterminer l'Interprète féminine, l'Interprète masculin et le Groupe ou duo de l'année sera effectué par le grand public à 50 % et à 50 % par l'Académie.</p>	<p><b>Vote A</b> : Une première sélection de 25 interprètes féminines, 25 interprètes masculins et 25 groupes ou duos sera déterminée par le vote de l'Académie. <u>Une liste de candidatures sera soumise au vote de l'Académie. Ce vote comptera pour 50%</u></p> <p><b>Vote B</b> : Par la suite, un 2<sup>e</sup> tour de vote de l'Académie sera effectué parmi les 25 artistes présélectionnés dans chaque catégorie. Ce vote comptera pour 50%.</p> <p><b>Vote C</b> <b>Vote B</b> : Parallèlement, un sondage auprès du public sera effectué sur les 25 artistes présélectionnés par l'Académie pour chaque catégorie. <u>cette même liste fera l'objet d'un sondage auprès du public.</u> Ce vote comptera pour 50%.</p> <p>Les cinq (5) Interprètes féminines, les cinq (5) Interprètes masculins et les cinq (5) Groupes ou duos qui auront obtenu le plus de vote par compilation des résultats (B+C) (<b>A+B</b>) seront mis en nomination.</p> <p><b>Vote D</b> <b>Vote C</b> : Le vote final pour déterminer l'Interprète féminine, l'Interprète masculin et le Groupe ou duo de l'année sera effectué par le grand public à 50 % et à 50 % par l'Académie.</p>
--	--

### Processus de vote – Chanson de l'année

#### Changements au processus de vote :

La liste complète des chansons en candidatures sera soumise à l'Académie ET au vote du public, à valeur égale. Un seul tour de vote sera donc nécessaire pour déterminer les nominations. Ces dernières seront retournées à l'Académie et au public pour un vote final, à valeur égale.

N/A	<p><b>Vote A</b> : <u>Une liste de candidatures sera soumise au vote de l'Académie. Ce vote comptera pour 50%.</u></p> <p><b>Vote B</b> : <u>Parallèlement, cette même liste fera l'objet d'un sondage auprès du public. Ce vote comptera pour 50%.</u></p> <p><u>Les 10 chansons en nominations seront celles qui auront obtenu le plus de vote par compilation des résultats (A+B).</u></p> <p><b>Vote C</b> : <u>Le vote final pour déterminer la « Chanson de l'année » sera effectué par le grand public à 50% et à 50% par l'Académie.</u></p>
-----	--

## Nominations - Choix de la critique

Les albums en candidature pour cette catégorie ne découleront plus des nominations, mais bien du recensement.

<b>Recensement Album de l'année - Choix de la critique</b> Le recensement pour cette catégorie est fait à partir des albums en nomination d'expression française ou instrumentale, de création originale, des nominations de la catégorie « Auteur ou compositeur de l'année » et des nominations industrielles reliées à ces albums.	<b>Recensement Album de l'année - Choix de la critique</b> Le recensement pour cette catégorie est fait à partir des albums <del>en nomination</del> <b>recensés</b> d'expression française ou instrumentale, de création originale, <del>des nominations de la catégorie « Auteur ou compositeur de l'année » et des nominations industrielles reliées à ces albums.</del>
--	--

## Changements à la composition du jury

<i>Vote jury spécialisé élargi</i> <i>Album de l'année - Choix de la critique</i> Ce jury doit évaluer les candidatures du Félix « <b>Album de l'année – Choix de la critique</b> » à partir des albums en nomination d'expression française ou instrumentale, de création originale, des nominations de la catégorie « Auteur ou compositeur de l'année » et des nominations industrielles reliées à ces albums.  Il est composé du jury Disque, du jury Auteur ou compositeur, d'un représentant de chaque jury album, de représentants des stations de radio, de journalistes spécialisés, de représentants d'organismes ou d'événements musicaux et de disquaires.  <i>Critères d'évaluation :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• Qualité artistique de l'album (texte, musique, arrangements)</li></ul>	<i>Album de l'année - Choix de la critique</i> Ce jury doit évaluer les candidatures du Félix « <b>Album de l'année – Choix de la critique</b> » à partir <b>de la liste des albums en nomination recensés</b> d'expression française ou instrumentale, de création originale, <del>des nominations de la catégorie « Auteur ou compositeur de l'année » et des nominations industrielles reliées à ces albums.</del>  Il est composé <del>du jury Disque, du jury Auteur ou compositeur, d'un représentant de chaque jury album, de représentants des stations de radio, de journalistes spécialisés, de représentants d'organismes ou d'événements musicaux et de disquaires.</del> <b><u>de représentants de stations de radio et de télévision, de journalistes spécialisés, d'animateurs et de chroniqueurs musique.</u></b>  <i>Critères d'évaluation :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• Qualité artistique de l'album (texte, musique, arrangements)</li></ul>
---	---

## Projections et scénographie

Changements aux noms et définitions de deux catégories pour y inclure les projections et la scénographie.

<b>Concepteur d'éclairage:</b> personne qui conçoit le plan d'éclairage d'un spectacle.	<b>Conception d'éclairage et projections :</b> <b>personnes qui conçoivent les plan d'éclairages et les projections</b> d'un spectacle.
<b>Metteur en scène:</b> personne qui assure la mise en scène d'une œuvre dans les secteurs musique, chanson ou humour, sur scène.	<b>Mise en scène et scénographie :</b> <b>personnes qui assurent</b> la mise en scène <b>et la scénographie</b> d'une œuvre dans les secteurs musique, chanson ou humour, sur scène.

## Changement de nom des catégories Émissions

### Modification du nom des catégories Émissions pour pouvoir y inclure des émissions diffusées sur le Web.

<p><b>Émission de télévision - Musique:</b> émission tirée d'une série ou émission spéciale dont le contenu est composé d'un minimum de 60% de chansons ou de musique, à 70 % francophone, dont le producteur ou coproducteur n'est pas un télédiffuseur ou affilié à un réseau. Le nom du producteur doit être inscrit au générique sous la rubrique «producteur», «producteur exécutif» ou «producteur associé». L'émission doit avoir été diffusée en ondes pour la première fois durant la période de recensement.</p> <p><b>Émission de télévision - Humour:</b> émission tirée d'une série ou émission spéciale de format humoristique dont le contenu est composé à 70 % francophone, dont le producteur ou coproducteur n'est pas un télédiffuseur ou affilié à un réseau. Le nom du producteur doit être inscrit au générique sous la rubrique «producteur», «producteur exécutif» ou «producteur associé». L'émission doit avoir été diffusée en ondes pour la première fois durant la période de recensement.</p>	<p><b>Émission de télévision - Musique:</b> émission tirée d'une série ou émission spéciale dont le contenu est composé d'un minimum de 60% de chansons ou de musique, à 70 % francophone, dont le producteur ou coproducteur n'est pas un télédiffuseur ou affilié à un réseau. Le nom du producteur doit être inscrit au générique sous la rubrique «producteur», «producteur exécutif» ou «producteur associé». L'émission doit avoir été diffusée en ondes pour la première fois durant la période de recensement.</p> <p><b>Émission de télévision - Humour:</b> émission tirée d'une série ou émission spéciale de format humoristique dont le contenu est composé à 70 % francophone, dont le producteur ou coproducteur n'est pas un télédiffuseur ou affilié à un réseau. Le nom du producteur doit être inscrit au générique sous la rubrique «producteur», «producteur exécutif» ou «producteur associé». L'émission doit avoir été diffusée en ondes pour la première fois durant la période de recensement.</p>
<p><b>Produit:</b> album, spectacle, vidéoclip, DVD, émission <i>télévisée</i> ou autre produit de l'industrie.</p>	<p><b>Produit:</b> album, spectacle, vidéoclip, DVD, émission <i>télévisée</i> ou autre produit de l'industrie.</p>